



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 13 JUIN 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

Direction de la commande
publique
CT/MT
2025- 268

**OBJET : Appel d'offres ouvert – Exploitation, maintenance, renouvellement et travaux neufs des installations d'éclairage public, d'illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Soisy-sous-Montmorency.
Marché n°M25010**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L1111-3 et 4, L.2120-1, R.2121-1 à 4, R.2121-6 et 7, L.2124-1 et 2, R.2124-1 et 2, R.2162-1 à 6 et R.2162-13 et 14.

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'exploitation, de maintenance, de renouvellement et de travaux neufs des installations d'éclairage public, d'illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé, décomposé en deux lots et définis comme suit :

- LOT 1 : Eclairage public et illuminations festives,
- LOT 2 : Signalisation lumineuse tricolore.

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 21/03/2025 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 5 mai 2025 à 12h, 3 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2025,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché - Exploitation, maintenance, renouvellement et travaux neufs des installations d'éclairage public, d'illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Soisy-sous-Montmorency – comme suit :

Accusé de réception en préfecture
055-21905989-20250513-MARC25010-1-CC •
Date de réception préfecture : 13/06/2025

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Eclairage public et illuminations festives	CEGELEC Paris sous l'enseigne " CITEOS " 21 rue de l'Escouvrier 95200 SARCELLES	1 250 000 € HT
2	Signalisation lumineuse tricolore	CEGELEC Paris sous l'enseigne " CITEOS " 21 rue de l'Escouvrier 95200 SARCELLES	800 000 € HT

Article 2 : Le marché est passé pour une période d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 1^{er} juillet 2025, renouvelable trois fois une année supplémentaire, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses particulières (CCP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

13 JUIN 2025

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne/ou notifié le :

13 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
055-219505989-20250613-MARC25010.T-CC
Date de réception préfecture : 13/06/2025